

N° 31

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,  
Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 2

Affaires culturelles.

CINEMA

*Rapporteur spécial* : M. Edouard BONNEFOUS

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Dulin, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2° législ.) : 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexe 1), 1615 et ln-8° 423.

Sénat : 30 (1965-1966).

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, le cinéma connaît une crise dont les causes ont été mises en évidence par de nombreux rapports et études. Il n'est plus la distraction populaire par excellence qu'il fut à une certaine époque ; d'autres formes de loisirs lui font de plus en plus concurrence : la télévision, l'automobile, la maison de campagne et les disques. Par ailleurs, le spectateur, plus évolué, choisit ses films et ne va plus voir les films médiocres qui, trop souvent, encombrant l'écran.

Cette crise se manifeste dans tous les secteurs de l'industrie cinématographique ; mais, jusqu'à présent, ni les pouvoirs publics ni la profession n'ont pris l'initiative de réformes profondes de nature à y porter remède. Seules sont intervenues des mesures fragmentaires qui, pour heureuses qu'elles aient été sur des points particuliers, n'ont cependant pas été suffisantes pour renverser la tendance.

Il ne saurait être question, dans le présent Rapport, de traiter à fonds le problème cinématographique dont nous avons déjà parlé de façon détaillée dans nos précédents rapports. Rappelons seulement les données essentielles et essayons de dégager, parmi les suggestions qui ont déjà pu être formulées soit par des commissions d'étude ou des experts, soit par les professionnels, celles qui nous paraissent d'une incontestable efficacité.

## I. — La situation actuelle du cinéma français.

C'est dans le secteur de l'*exploitation* que le phénomène est le plus sensible. Sa manifestation la plus tangible, et en même temps la plus alarmante, est la diminution constante du nombre des spectateurs. Depuis l'année 1957 au cours de laquelle 411,6 millions de spectateurs avaient fréquenté les salles de cinéma, la chute dépasse 33 % puisqu'il n'y en avait plus que 273,6 millions en 1964.

Dans le même temps, en revanche, le nombre des salles a connu une relative stabilité puisqu'il n'a baissé que de 2,4 % : 5.592 en 1964 au lieu de 5.732 en 1957. Deux causes principales expliquent cette situation : d'une part, beaucoup de ces établissements appartiennent à des exploitants qui ont une autre occupation principale leur permettant de faire vivre leur famille ; d'autre part, le relèvement du prix des places, devenu libre dans beaucoup de salles, a compensé la baisse de clientèle. Mais les prix semblent avoir atteint un palier et il sera peut-être difficile de les majorer à nouveau.

La situation actuelle est donc bien précaire d'autant plus que les exploitants sont parfois tentés par les profits d'une spéculation immobilière visant les salles de cinéma dont, très souvent, l'emplacement se révèle très avantageux sur le plan commercial : certains cinémas ont ainsi cédé la place à des supermarchés.

La gestion de nombreuses salles est difficile. A cet égard, il suffit de rappeler, pour fixer les idées, que les agglomérations de plus de 100.000 habitants, au nombre de 40, représentent 35,7 % de la population française, 29,9 % des salles, 55,6 % des spectateurs et 63,2 % des recettes.

\*  
\* \*

Quant à la *production* des films français ou des films en coproduction à majorité française, elle demeure également assez stable : 100 en 1952, 115 en 1957 et 95 en 1964.

Mais ces films coûtent de plus en plus cher en raison des frais de mise en scène et de décors ou des exigences de certaines vedettes très sollicitées.

L'augmentation des coûts et la raréfaction des spectateurs font que le bilan de la production cinématographique est de plus en plus désavantageux ; ainsi de 1958 à 1963, le montant global des investissements dans les films français a été supérieur de près de 90 millions aux recettes des producteurs. Quand on songe que certaines films font des recettes considérables, on mesure le déficit que peuvent enregistrer les autres.

Etant donné les modalités actuelles du financement de la production cinématographique, ces pertes sont surtout supportées par les distributeurs et les industries techniques qui, pour attirer les producteurs, leur consentent des avances importantes et peut-être même excessives. En dehors de quelques entreprises solides, le producteur serait, dans la plupart des cas, incapable d'un effort financier personnel car son capital est trop modeste. Ainsi en 1964, 698 sociétés avaient la carte de producteur, mais seules 133 étaient des producteurs actifs et 98 d'entre elles n'ont fait qu'un seul film.

Il faut d'ailleurs souligner que, de plus en plus, le financement des films français — c'est-à-dire avec un réalisateur et des artistes français — est assuré par capitaux américains, soit directement, soit par l'intermédiaire de filiales françaises de groupes américains.

Sans doute, cet apport d'argent étranger permet-il à notre industrie cinématographique de survivre puisque, sans cela, il n'y aurait pas de film ; mais d'un autre côté, il la met sous la tutelle de sociétés qui imposent fréquemment des films de second ordre aux exploitants et qui, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les intérêts strictement français, peuvent modifier leur attitude en investissant des capitaux dans d'autres pays où leur rentabilité peut se révéler meilleure.

\*

\* \*

En ce qui concerne la *distribution*, on constate une dispersion qui ne peut qu'alourdir les charges des entreprises et, par conséquent, affaiblir leur potentiel commercial. Ainsi sur les 161 sociétés de distribution existant actuellement, 59 distribuent moins de quinze films par an et 25 seulement ont un portefeuille de plus de cent films.

Par ailleurs, les frais de distribution sont accrus par le prix élevé des copies et par une exploitation trop étalée dans le temps.

\*

\* \*

Les *industries techniques* du cinéma (studios et laboratoires) ont des équipements considérables et souvent très modernes ; mais leur rentabilité demeure faible. Fréquemment, les films sont tournés « en extérieurs » et à l'étranger où les prix sont moins élevés qu'en France, comme en Espagne ou en Europe centrale. De plus, l'implantation de nombreux studios dans la région parisienne ne permet pas de disposer de vastes emplacements parfois nécessaires au tournage de certains films.

Enfin, la liaison avec l'O. R. T. F. n'est pas encore suffisamment assurée pour permettre une meilleure utilisation des installations existantes.

\*

\* \*

En matière de *programmes*, on doit souligner :

— que la presse filmée — c'est-à-dire les « actualités » — est fortement concurrencée par le journal télévisé qui a sur elle l'avantage d'une plus grande rapidité de diffusion ;

— que les courts métrages ne présentent pas toujours l'intérêt que l'on pourrait souhaiter et que leur distribution ne tient pas toujours un compte suffisant des goûts du public ;

— que les films pour les jeunes sont pratiquement inexistantes alors qu'une action éducative pourrait et devrait même être menée auprès d'un public nombreux et volontiers enthousiaste.

## II. — Les remèdes éventuels.

Les suggestions faites au cours de ces dernières années pour remédier à la crise du cinéma ont été nombreuses, mais elles sont loin d'avoir toutes la même valeur. Certaines, en effet, ne correspondent qu'à des préoccupations d'ordre immédiat, d'autres paraissent difficilement réalisables ou impliquent un bouleversement des structures ou des pratiques, bouleversement qui, en définitive, pourrait se révéler plus nocif que bienfaisant.

Pour sa part, votre Commission des Finances, à la lumière de l'examen de la situation actuelle, ne peut que répéter que les solutions devraient être recherchées tant dans des réformes internes à la profession elle-même que dans des dispositions extérieures à la profession mais qui seraient de nature à alléger ses charges ou à accroître sa rentabilité.

### A. — LES RÉFORMES INTERNES

Bien entendu, la plupart de ces réformes ne pourraient être réalisées qu'en liaison avec les pouvoirs publics, car beaucoup d'entre elles sont liées au régime de soutien financier de l'industrie cinématographique.

Il est impossible de supprimer un tel soutien : l'Allemagne a voulu tenter cette expérience. Et aujourd'hui le cinéma allemand est gravement atteint, en dépit de quelques velléités de redressement qui n'ont pas eu de lendemain.

Si le soutien financier doit être maintenu, il doit aussi être aménagé pour inciter la profession à opérer les réformes nécessaires. L'aide revêt actuellement deux formes principales : l'aide automatique et l'aide sélective qui sont dans la proportion de cinq à un.

L'aide automatique concerne en quelque sorte l'aspect industriel et commercial du cinéma. Tout film de définition française exploité sur les écrans de la Métropole donne droit au producteur à un versement de 13 % de la recette brute, accru de 1 % si le long métrage est accompagné d'un court métrage. Un tel système ne paraît plus adapté à la situation, car il encourage indifféremment

les films ayant une carrière commerciale brillante et ceux que le public boude ou dont la diffusion a été insuffisante. Cette aide, bien que restant automatique dans son principe, devrait être plus nuancée dans son application. On peut concevoir, par exemple, qu'elle soit refusée à des films ne réalisant pas un minimum de recettes ou qu'elle soit, au contraire, légèrement dégressive au-delà d'un certain plafond de recettes, ou encore qu'elle soit plus importante pour les films en couleurs et dans le format de soixante-dix millimètres, caractéristiques qui, actuellement, distinguent le cinéma de la télévision.

Quant à l'*aide sélective*, qui correspond à l'aspect actuel du cinéma, elle permet d'accorder des avances sur recettes aux films en projet ou déjà terminés mais non exploités. Elle contribue ainsi à faire naître un cinéma de qualité qu'il faut stimuler. Son développement ne pourrait avoir que d'heureux effets, car elle donnerait aux réalisateurs français la possibilité d'entreprendre quelques grands films de portée internationale, films qui, ainsi que nous l'avons dit, ne sont concevables actuellement qu'avec l'apport de capitaux américains.

\*

\* \*

Les secteurs de la *production* et de la *distribution*, ainsi qu'il a été souligné précédemment, ont des structures économiques trop dispersées, en dépit de quelques concentrations déjà intervenues.

L'initiative des professionnels n'étant peut-être pas aussi vive qu'il serait souhaitable, les pouvoirs publics peuvent, là encore, la stimuler par deux ordres de mesures :

— d'une part, le relèvement du capital social des sociétés, décision qui a déjà été prise récemment, mais dont les effets ne peuvent encore être mesurés puisque l'application n'en est pas terminée ;

— d'autre part, des aménagements aux modalités du soutien financier.

A cet égard, diverses mesures pourraient être envisagées :

— un minimum d'apport personnel de la part du producteur qui sera, de ce fait, plus attentif au prix de revient de son film ;

— la possibilité, pour le producteur, de déléguer l'aide au distributeur qui a contribué au financement du film, afin de garantir, dans une certaine mesure, les sociétés de distribution contre les risques qu'elles prennent et de leur donner une assise financière plus solide ;

— une diversification de l'aide selon la durée d'exploitation des films et l'octroi de subventions pour le tirage de copies dans le souci de hâter la diffusion des films et d'en accroître le rendement financier.

Par ailleurs, le coût de la production est lourdement grevé par les rémunérations souvent considérables qu'exigent certaines « vedettes ». Dans ce domaine également des progrès pourraient être accomplis, car la « vedette » ne fait pas forcément le bon film, de multiples exemples le prouvent.

Il ne semble donc pas déraisonnable d'envisager un système qui garantirait aux acteurs un minimum de rémunération et qui, au-delà les intéresserait aux recettes du film. Peut-être une telle mesure provoquerait-elle quelques remous à l'origine. Mais il est vraisemblable que tout rentrerait assez rapidement dans l'ordre.

\*

\* \*

En ce qui concerne l'*exploitation* il semble judicieux, tout d'abord, de sauvegarder le réseau des salles, car celles-ci peuvent aisément être utilisées par des maisons de jeunes ou des maisons de la culture. Il importe donc, dans toute la mesure possible, de venir en aide aux exploitants. *L'une des solutions consisterait à les faire bénéficier à nouveau du soutien financier pour leur permettre de moderniser leurs salles et leurs équipements.*

Dans l'immédiat, le Gouvernement propose la reconduction, à leur profit, pendant l'année 1966, des réductions des tarifs de l'impôt sur les spectacles déjà appliquées en 1963, 1964 et 1965. Mais il ne s'agit là que d'un palliatif, car se pose le problème de la fiscalité applicable au cinéma.

## B. — LES MESURES EXTERNES

La réforme de cette fiscalité est l'une des deux grandes initiatives qui ne peuvent être prises que par les pouvoirs publics, la seconde étant la coordination entre le cinéma et l'O. R. T. F.

\*  
\* \*

La fiscalité cinématographique a été longuement étudiée par les services de l'Inspection générale des Finances à la demande du Ministre des Finances. Dans le rapport établi par M. Reverdy, il est précisé :

Le régime fiscal du cinéma est lourd, complexe et anachronique. Le prélèvement opéré aux guichets des salles de cinéma est, en moyenne, deux fois plus élevé que celui que supportent les autres formes de loisirs. L'allègement nécessaire pour ramener ce prélèvement à un taux qui soit, sinon égal, du moins en harmonie avec celui des commerces concurrents, peut être évalué à environ 50 à 60 millions de francs.

Et M. Reverdy ajoute :

Or, pour des raisons qui ne sont plus financières ni commerciales, mais techniques, il est vraisemblable que les problèmes du cinéma se poseront d'ici un certain nombre d'années dans des termes très différents de ceux d'aujourd'hui. Cette période d'adaptation est en même temps une période d'attente où l'essentiel, pour la profession, est de survivre, en conservant son autonomie et ses moyens d'action.

Dans la mesure où les pouvoirs publics désirent l'aider dans cette voie, c'est maintenant qu'ils doivent le faire. Sur le plan fiscal, il serait souhaitable que cette aide se traduise, dès 1965, par un allègement partiel de l'ordre de 25 à 30 millions de francs.

Questionné sur la suite qu'il comptait réserver au Rapport Reverdy, le Gouvernement a indiqué que le problème lui paraissait devoir être réglé par le projet de loi relatif à la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et que, à son avis :

Il serait inopportun de prévoir une fiscalité nouvelle dans ce domaine hors du cadre de ce projet. En effet, d'une part, la taxe sur les prestations de services étant supprimée, l'application de la taxe sur la valeur ajoutée sera généralisée à l'ensemble de l'industrie cinématographique (production et distribution), d'autre part, les exploitants de salles verront leur charge fiscale allégée, du fait de la suppression de la taxe locale, de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée qui leur sera accordée et de l'aménagement de l'impôt sur les spectacles.

L'application du projet aboutirait, pour le cinéma, à un dégrèvement de l'ordre de 28 millions de francs, très voisin des propositions formulées par M. Reverdy, pour ce qui concerne les réformes envisagées à court terme.

On ne peut que regretter que le Gouvernement se soit limité aux réformes à court terme et n'ait pas cru devoir retenir l'allègement fiscal de 50 à 60 millions de francs préconisé par M. Reverdy pour mettre le cinéma sur le même pied que les autres loisirs.

\*

\* \*

Le second problème est celui des rapports entre le cinéma et la télévision, problème dont on parle depuis longtemps, mais auquel on tarde à apporter des solutions. Et cependant, plusieurs points de contact pourraient être trouvés entre ces deux modes d'expression qui recourent aux mêmes techniques.

En premier lieu, la télévision devrait constituer un débouché pour l'industrie cinématographique française. Trop souvent, en effet, l'O. R. T. F. projette des films étrangers qui, s'ils coûtent moins cher que les films français, ne sont pas toujours d'une qualité très relevée et mécontentent les téléspectateurs. Le bon sens commanderait que les productions françaises soient substituées aux productions étrangères et qu'une liaison s'établisse entre la télévision et le cinéma représenté soit par le Centre national de la cinématographie pour l'établissement des programmes, soit par un groupement de producteurs pour les relations commerciales.

Mais au-delà de la location ou de l'achat de films par l'O. R. T. F. on peut également développer des coproductions entre le cinéma et la télévision, opérations actuellement très limitées pour des raisons financières. Ces coproductions permettraient cependant de régulariser, dans le temps, l'emploi des personnels, qu'il s'agisse des acteurs ou des techniciens.

De même, les industries techniques qui ne sont pas utilisées à plein par les professionnels du cinéma peuvent l'être par la télévision, ce qui ne pourrait qu'améliorer leur rentabilité. Déjà l'O. R. T. F. s'est engagé dans cette voie puisqu'il est devenu locataire de deux studios naguère cinématographiques. Il faut qu'il persévère car il serait regrettable, pour l'économie générale, que la télévision construise ses propres studios alors que ceux du cinéma restent en partie inoccupés.

Enfin, la télévision peut être un excellent auxiliaire du cinéma si elle s'applique à donner aux téléspectateurs le désir de voir les films dont elle projetterait certaines séquences. Une collaboration confiante entre le cinéma et la télévision s'impose de plus en plus.

### Conclusions.

La crise du cinéma, en effet, n'est pas spéciale à la France. Dans d'autres pays les mêmes causes ont également produit les mêmes effets. Mais ce qui est grave c'est l'absence de mesures susceptibles de remédier à la situation actuelle. Il faut espérer que sous l'impulsion de son nouveau directeur, M. Holleaux, dont on connaît l'intelligente activité, une étape importante pourra être franchie qui permettra à la profession de prendre un nouvel essor.

En Angleterre, le cinéma a été fortement détaxé et il a connu un net redressement ainsi qu'en témoignent les succès qu'il a remportés dans les festivals internationaux, notamment au festival de Cannes. Il est vrai que les capitaux américains ont, pour une large part, contribué à ce renflouement.

En Italie, où la dépression avait été moins forte, le cinéma a été également détaxé et soutenu par une aide accrue : les résultats ont été heureux et des entreprises dynamiques se sont développées.

En Amérique enfin, après une crise très grave, le cinéma a repris son essor grâce, d'une part, à une collaboration très étroite avec les chaînes de télévision et, d'autre part, à une réorganisation, dans le sens de la concentration, des entreprises.

Ce qui a réussi à l'étranger pourrait aussi réussir en France. Sans doute faudrait-il pour y parvenir vaincre des routines ou des préjugés, voire des intérêts particuliers ; mais l'ampleur de l'effort à accomplir ne doit pas rebuter les bonnes volontés.

Le cinéma, ne l'oublions jamais, est non seulement une industrie, mais un puissant moyen de rayonnement. Il sert notre prestige dans le monde. Mais il ne pourra jouer pleinement son rôle culturel, en France et à l'étranger, que si on lui donne une infrastructure industrielle solide.

A vouloir trop longtemps ignorer cette évidence, on risque de tuer le cinéma. Il sera alors trop tard pour le faire revivre car il ne pourra sans doute pas, comme le Phénix, renaître de ses cendres.

## ANNEXE I

### LA PRODUCTION

Nombre de sociétés de production de long métrage.

AU 31 DECEMBRE	LONG METRAGE	SOCIETES ACTIVES
1958 .....	463	170
1959 .....	495	165
1960 .....	558	177
1961 .....	617	198
1962 .....	660	122
1963 .....	679	138
1964 .....	698	133

Répartition des sociétés selon le nombre de films produits en 1964.

NOMBRE DE SOCIETES ACTIVES produits par ces sociétés.	NOMBRE DE FILMS
81	1
24	2
13	3
7	4
3	5
2	6
1	7
1	8
1	10
—	
133	

**Nombre de films de long métrage.**

ANNEES	FILMS intégralement français.		FILMS de coproduction.	
	Nombre.	Coût global.	Nombre.	Coût global.
		(Millions de francs.)		(Millions de francs.)
1958 .....	75	71,45	51	105,20
1959 .....	68	62,60	65	135,40
1960 .....	79	79,70	79	194,10
1961 .....	69	94,85	98	295,54
1962 .....	43	41,18	82	255,20
1963 .....	36	39,21	105	276,49
1964 .....	45	61,11	103	237,80

**Coûts et investissements français.**

ANNEES	COUT global de la production.	MONTANT des investissements français.		
		Total.	Dans les films 100 % français.	Dans les films de coproduction.
			(En millions de francs.)	
1958 .....	176,60	119	71	48
1959 .....	198	131,20	62,64	68,56
1960 .....	273,80	169,52	79,70	89,82
1961 .....	390,39	232,87	94,85	138,02
1962 .....	296,38	159,07	41,18	117,89
1963 .....	315,70	173,58	39,21	134,37
1964 .....	298,91	169,39	61,11	108,29

**Production long métrage 1964. — Origine des capitaux (1).**

(Films 100 % français et coproductions à majorité française.)

	APRES INVESTISSEMENT du soutien financier demandé et complément garantie distributeur.	
	Montant.	Pourcentage.
	(En millions de francs.)	%
Producteurs :		
Français .....	19,59	12,10
Etrangers .....	31,51	19,47
Soutien financier.....	23,91	14,77
Avances { Sur soutien financier.....	7,55	4,67
{ Sur recettes.....	0,20	0,12
Banques et commandites.....	10,35	6,40
Participations et crédits techniciens et acteurs .....	13,17	8,14
Fournisseurs (studios, laboratoires, assu- rances, etc).....	15,90	9,82
Divers .....	9,99	6,17
Distributeurs .....	29,69	18,34
<b>Total .....</b>	<b>161,86</b>	<b>100</b>

(1) D'une façon générale, il convient de souligner que les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus (après investissement du concours financier demandé) ne tiennent pas compte d'éventuelles ventes à l'étranger effectuées en cours de production et qui sont susceptibles de modifier alors la répartition entre bailleurs de fonds et de crédits.

**Répartition des films selon l'importance du devis.**

BUDGETS (En millions de francs.)	1 9 6 1			1 9 6 2			1 9 6 3			1 9 6 4		
	Total.	Films intégra- lement français.	Copro- duction.	Total.	Films intégra- lement français.	Copro- duction.	Total.	Films intégra- ment français.	Copro- duction.	Total.	Films intégra- lement français.	Copro- duction.
Moins de 0,60.	7	7	»	8	8	»	8	8	»	10	10	»
0,60 à 1.....	26	22	4	22	16	6	17	10	7	28	16	12
1 à 2.....	56	25	31	39	18	21	54	16	38	57	10	47
2 à 3.....	39	12	27	27	1	26	36	2	34	27	6	21
Au-dessus de 3.	39	3	36	29	»	29	26	»	26	26	3	23

**Répartition comparée en pourcentage des postes du devis de 1960 à 1964.**

POSTES DU DEVIS	1960	1961	1962	1963	1964
	%	%	%	%	%
Sujet .....	7,55	6,52	8,66	8,22	8,38
Techniciens .....	17,28	16,40	15,73	16,38	16,88
Interprétation .....	18,19	18,27	20,57	22,18	19,13
Studios .....	12,50	13,87	10,90	10,16	9,42
Pellicule-laboratoire .....	6,01	6,02	6	5,46	6,97
Assurances et charges sociales.....	10,45	10,05	9,94	10,64	10,45
Extérieurs .....	8,74	11,61	12,73	12,76	15,21
Divers .....	19,28	17,26	15,47	14,20	13,56

## ANNEXE II

### LA DISTRIBUTION

On dénombre 161 entreprises de distribution de films cinématographiques de format standard, sur le territoire français ; 10 d'entre elles exercent cette activité sur l'ensemble du territoire métropolitain, tandis que 8 entreprises ne rayonnent que sur plusieurs régions et que l'activité des 143 autres est limitée à une seule région cinématographique.

#### 1° Chiffre d'affaires des entreprises.

a) Les 10 sociétés à rayonnement national sont, d'une part, 3 sociétés françaises, d'autre part, 7 sociétés américaines (représentant 63 agences, sur un total de 233 dans le pays).

Les 3 sociétés françaises réalisent 13,70 % du chiffre d'affaires total des entreprises de distribution (environ 232 millions de francs), tandis que l'activité des 7 sociétés américaines correspond à 38,10 % du chiffre d'affaires global ;

b) Les 8 entreprises exerçant leur activité sur plusieurs régions de la métropole seulement réalisent un chiffre d'affaires correspondant à 13,60 % du chiffre d'affaires global (elles totalisent 26 agences dans le pays).

Le chiffre d'affaires réalisé par les 18 entreprises à rayonnement national ou multi-régional correspond à 65,50 % du chiffre d'affaires total de la distribution (rendement de pourcentage de location de films).

c) Quant à l'activité des 143 autres entreprises, limitée à une seule région cinématographique, elle représente 34,60 % du chiffre d'affaires total.

#### 2° Capital social et forme de ces entreprises.

Le capital social de la plupart des sociétés de distribution est modeste par rapport au chiffre d'affaires qu'elles réalisent.

C'est ainsi que sur 161 entreprises, dont 149 sont en sociétés, 28 ont un capital supérieur à 200.000 F et 6 (soit 40,9 % des sociétés) un capital inférieur à 30.000 F.

2 sociétés (américaines) ont réalisé le plus important chiffre d'affaires, plus de 16,5 millions de francs ; 5 sociétés (2 françaises, 3 américaines) atteignent un chiffre d'affaires compris entre 10 et 15 millions de francs ; tandis que 7 sociétés (5 françaises, 2 américaines) réalisent un chiffre d'affaires compris entre 5 et 10 millions de francs ; et que 25 se situent entre 1 et 5 millions de francs.

Quelles soient françaises (130) ou étrangères (19), ces 149 sociétés adoptent les formes traditionnelles.

98 S. A. R. L. ; 46 anonymes ; 2 en nom collectif ; 1 association en participation ; 1 en commandite simple et 1 anonyme au capital et personnel variables.

#### 3° Nature de l'activité de ces entreprises.

Si toutes ces entreprises ont pour objet la distribution de films cinématographiques, leur activité cependant varie d'une entreprise à l'autre.

Tandis que 3 sociétés françaises à rayonnement national réalisent 26,20 % du chiffre d'affaires global des films français en France, les 7 sociétés américaines s'inscrivent pour 83,70 % dans les résultats d'exploitation obtenus par les films américains, contrôlant ainsi la distribution en France de leur production nationale.

Si la majorité des films allemands (81,04 %), italiens (64,60 %), belges (84,40 %), russes (73,09 %), suisses (51,55 %) et de nationalités diverses (71,90 %) sont distribués par des sociétés régionales, non seulement les films américains (88,50 %), français (58,20 %) mais la majorité des films britanniques (84,50 %) sont distribués par des sociétés à rayonnement national ou multi-régional.

#### 4° Structure économique des entreprises.

- I. — Nombre d'entreprises de distribution de films cinématographiques pour lesquelles il a été enregistré des locations de films en 1963... 161
- II. — Nombre de films distribués (portefeuille) (soit 3.694 titres, certains se retrouvant chez plusieurs distributeurs régionaux)..... 8.598

La répartition des sociétés, selon le nombre de films en portefeuille, se présente comme suit :

*Sociétés d'après le nombre de films distribués.*

D 1

Moins de 5 films = 34	Moins de 65 films = 8	Moins de 145 films = 1
— 10 films = 20	— 70 films = 5	— 150 films = 2
— 15 films = 5	— 75 films = 3	— 160 films = 2
— 20 films = 6	— 80 films = 3	— 170 films = 1
— 25 films = 3	— 90 films = 9	— 190 films = 1
— 30 films = 6	— 95 films = 3	— 200 films = 1
— 35 films = 6	— 100 films = 3	— 205 films = 2
— 40 films = 5	— 105 films = 2	— 210 films = 2
— 45 films = 6	— 110 films = 1	— 215 films = 1
— 50 films = 5	— 115 films = 3	— 225 films = 2
— 55 films = 4	— 130 films = 1	— 245 films = 1
— 60 films = 2	— 135 films = 1	— 260 films = 1

#### 5° Importance respective des régions cinématographiques.

*Encaissement distributeur, répartition par région (1963).*

D 2

REGIONS CINEMATOGRAPHIQUES	FILMS		
	Français.	Américains.	Autres nationalités.
Paris .....	26,17	25,68	21,32
Banlieue .....	7,00	7,25	6,83
Grande région parisienne.....	17,21	16,925	14,25
Bordeaux .....	11,56	9,97	9,74
Lille .....	5,29	6,01	7,91
Lyon .....	13,64	12,47	12,87
Marseille .....	13,63	15,34	15,775
Strasbourg .....	2,92	4,05	8,365
Nancy .....	2,58	2,305	2,94
France entière.....	100,00	100,00	100,00

Le tableau D 2 ci-dessus montre l'importance respective des régions cinématographiques en matière de rendement de films (actualités déduites) pour l'ensemble des films de format standard exploités en France métropolitaine. On peut ainsi, non seulement chiffrer la place de chaque région de distribution dans l'ensemble des résultats français, mais voir que la part respective de chaque région varie très sensiblement selon qu'il s'agit du film français ou du film étranger.

#### 6° Encaissement distributeur-producteur.

En 1963, la recette distributeur-producteur a atteint la somme de 231,740 millions de francs — chiffres quasi définitifs (les chiffres provisoires pour l'année 1964 étant de 252,511 millions de francs).

## ANNEXE III

### L'EXPLOITATION

**Evolution du nombre des exploitations cinématographiques standard.**

ANNEES	NOMBRE de salles.	NOMBRE de fauteuils.
1957 .....	5.732	2.758.892
1958 .....	5.778	2.785.655
1959 .....	5.834	2.807.387
1960 .....	5.821	2.798.101
1961 .....	5.802	2.772.330
1962 .....	5.742	2.745.053
1963 .....	5.683	2.711.514
1964 .....	5.592	2.667.568

**Nombre de spectateurs et volume des recettes dans les salles standard.**

ANNEES	SPECTATEURS	RECETTES brutes.	PREX moyen.
	(En millions.)	(En millions de francs.)	(En francs.)
1957 .....	411,6	548,150	1,33
1958 .....	371,0	594,994	1,60
1959 .....	353,7	595,210	1,68
1960 .....	354,6	661,899	1,86
1961 .....	328,3	647,884	1,97
1962 .....	311,7	694,985	2,23
1963 .....	292,1	741,133	2,54
1964 .....	273,6	758,026	2,77

**Montant des ventes forfaitaires et des minima garantis  
résultant de la cession des droits d'exploitation des films dans les territoires étrangers.**

NATURE DES FILMS	1963			1964		
	Nombre de contrats.	Part française.  (En francs.)	Pourcen- tage.	Nombre de contrats.	Part française.  (En francs.)	Pourcen- tage.
<b>Films français :</b>						
Long métrage.....	1.650	63.880.899	90	1.392	64.154.892	92,9
Court métrage.....	372	1.314.309	1,9	330	1.087.085	1,6
<b>Films étrangers :</b>						
Long métrage.....	187	2.844.100	4	142	2.862.455	4,1
Court métrage.....	15	112.390	0,2	41	256.496	0,4
<b>Films de télévision :</b>						
Court métrage.....	108	2.784.851	3,9	66	711.529	1
<b>Totaux .....</b>	<b>2.332</b>	<b>70.936.549</b>	<b>100</b>	<b>1.971</b>	<b>69.072.457</b>	<b>100</b>

## DISPOSITIONS SPECIALES

### *Article 50.*

#### **Mesures d'allégement fiscal en faveur de l'industrie cinématographique.**

**Texte.** — Les réductions des tarifs de l'impôt sur les spectacles applicables en 1965 aux exploitations cinématographiques et aux séances de télévision en vertu de l'article 33 de la loi n° 64-1278 du 23 décembre 1964 sont maintenues en vigueur pour l'année 1966.

*Commentaires.* — Au cours de l'année 1963, l'article 88 (§ I<sup>er</sup>) de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 avait réduit de deux points les tarifs de l'impôt sur les spectacles applicables aux séances de cinéma ou de télévision.

Cette mesure a été reconduite pour 1964 et pour 1965.

Le présent article propose de la reconduire à nouveau pour 1966 en attendant que le régime fiscal applicable au cinéma soit défini par la loi relative à la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires actuellement en discussion devant le Parlement.

Votre Commission des Finances vous en propose l'adoption.